

**Conseil communal de la commune déléguée de
Saint Hilaire de Loulay du Mardi 02 avril 2024**

Nom et prénom	Présent	Absent représenté	A donné pouvoir à	Absent
BLAINEAU Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Frankie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HUCHET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LARCHER Elodie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MABIT Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICHAUD Christian	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
ROUSSEAU Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SECHER Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Véronique Dugast a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent

à l'unanimité

OU Par 7 voix pour, 1 Voix contre

Observations éventuelles

Elodie LARCHER : Compte rendu ou PV ? Est-ce que ce document retranscrit tous les échanges ?

Réponse : Oui si sujet à l'ordre du jour. Prendre acte de la question mais pas nécessairement de réponses.

VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

1 – Dotations et subvention aux bibliothèques de proximité au titre de l'année 2024

Le budget global alloué par la commune de Montaignu-Vendée aux 4 bibliothèques municipales (Boufféré, La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay) s'élevait en 2023 à 23 805 € (1,50 € par habitant).

En fonction de la population au 1^{er} janvier 2024 (chiffres de l'INSEE) et des préconisations figurant dans la convention d'objectifs passée avec le Département, il sera proposé au conseil municipal d'augmenter le montant de la dotation par habitant à hauteur de 1,75 € par habitant, soit :

- Boufféré (3 575 h) : 6 256,25 € (dotation)
- La Guyonnière (2 859 h) : 5 003,25 € (dotation)
- Saint-Georges-de-Montaigu (4 432 h) : 7 756 € (subvention)
- Saint-Hilaire-de-Loulay (4 884 h) : 8 547 € (dotation)

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles :

1 – Tarification des séjours courts de la Maison de l'Enfance de l'Enfance – Eté 2024

Comme chaque année des séjours courts sont organisés par les structures communales d'accueil de loisirs :

- Trois séjours courts en juillet par l'Accueil de Loisirs, commune déléguée de Montaigu
- Deux séjours courts en août par la Maison de l'Enfance, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay,

Il convient d'en fixer les tarifs pour l'année 2024.

Par cohérence avec la tarification établie lors des temps péri/extrascolaires (avant et après l'école, mercredi, journées vacances scolaires), la tarification des séjours courts se réfère aux 8 tranches de quotient familial déterminées par la CAF.

La tarification pour les familles prend la forme d'un forfait « séjour » par enfant. Sur le principe de modularité de la tarification des familles, la prise en charge de la commune par séjour, pour un enfant, s'échelonne selon les quotients familiaux et le lieu de résidence entre 58 % et 43 %. Il est précisé que les familles situées aux deux premières tranches de quotient familial peuvent bénéficier du dispositif VACAF, qui avec un principe de tiers-payant ont un reste à charge de 10 ou 20% du montant facturé à la famille.

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver la tarification des séjours courts proposés à l'été 2024 par l'accueil de loisirs de Montaigu et la Maison de l'Enfance de Saint-Hilaire-de-Loulay et à autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à ce dossier.

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles :

Véronique DUGAST :

- **Le dispositif VACAF est-il appliqué « automatiquement » pour les 2 tranches concernées ?**

Elodie LARCHER :

- **Comment sont calculés les tarifs en fonction des tranches ?**
- **Prix de base sur lesquels sont appliqués entre 58 % et 43 % de remises (coût pris en charge par Montaigu-Vendée)**

2 – Modification du règlement de fonctionnement des services Enfance en régie

Il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement en lien avec la réorganisation des services enfance, afin de réunir les activités organisées par un même service au sein d'un règlement unique.

Ainsi, pour les communes déléguées de Saint-Hilaire-de-Loulay et Montaigu, un règlement de fonctionnement unique englobe les activités périscolaire, extrascolaire et la restauration scolaire. Ces modifications permettent une simplification de l'accès aux services pour les familles par :

- L'inscription au service avec un dossier administratif unique pour tous les services (périscolaire, extrascolaire, restauration scolaire),
- La mise en place d'une facture unique pour l'ensemble de ces services,
- L'ouverture des démarches en ligne pour l'inscription au service et la réservation des présences, avec la confirmation automatique de la réservation si des places sont disponibles,
- La modification des délais de réservation et d'annulation des présences au sein du service.

La substitution des repas uniquement pour les enfants accueillis dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) et des horaires d'ouverture administratif du service y sont également clarifiés.

Pour la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, il s'agira de la mise à jour du règlement de fonctionnement de la restauration scolaire.

Ces règlements seraient proposés à compter du 8 juillet 2024.

Les membres du conseil municipal seront donc invités à adopter les règlements de fonctionnement des services enfance des communes déléguées de Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay, et du service de la restauration scolaire de Saint-Georges-de-Montaigu.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 7 voix pour, 1 abstention

Observations éventuelles

Elodie LARCHER :

- **Comment sont facturés les services dans le cadre des parents séparés ?
Espace famille, chaque parent reçoit sa facture.**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Suite à l'arrêt de travail de Thomas KERAVEC, si certaines activités sont annulées sur Saint Hilaire de Loulay et si places disponibles sur autres pôles jeunesse, possibilité de communiquer auprès des familles d'inscrire les enfants sur pôle jeunesse de Montaigu ou Boufféré.

- Informations sur le village sportif prévu le week-end du 1^{er} et 2 juin 2024.

Séance levée à 20h50